

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le **12 mars** à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

Date de convocation le 8 mars 2021.

PRESENTS : MUCHA Jean-Luc - LIOT Didier - GOUL Francis - DERRIEN Maurice - MUCHA Sandrine - ROBERT Claudette - - TERRAL Marie-Claude - BOUYSSOU Catherine - BOUYSSOU Cédric - LIOT Brice -
EXCUSES : BARRIERE Renaud
SECRETAIRE : Mme TERRAL Marie-Claude
Procurations : BARRIERE Renaud donnée à M. LIOT Didier

7.1 – FINANCES LOCALES / 264-2020

1 - 1 - Vote du Compte administratif 2020

Sous la présidence de M. Didier LIOT, 1^{er} adjoint, le Conseil municipal vote le compte administratif 2020 à 11 voix pour, aucune abstention.

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Réalisé :	66 347,15 €
	Reste à réaliser :	285 846,00 €
Recettes	Réalisé :	67 362,48 €
	Reste à réaliser :	264 931,00 €
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Réalisé :	133 912,32 €
Recettes	Réalisé :	183 482,96 €
<u>Résultats de clôture de l'exercice</u>		
	Investissement :	+ 1 015,33 €
	Fonctionnement :	49 570,64 €
	Résultat global:	50 585,97 €

7.1 – FINANCES LOCALES / 264-2021

1 - 2 – Vote de l'AFFECTATION DU RESULTAT - exercice 2020 :**Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de la section de fonctionnement de :	21 717,61 €
Un excédent reporté 2019 de :	27 853,03 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé 2020 de	49 570,64 €
Un excédent de la section d'investissement de :	1 015,33 €
Un déficit des restes à réaliser de :	20 915,00 €
Soit un déficit de financement de :	19 899,67 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2020 : EXCEDENT :	45 570,64 €
Affectation complémentaire en réserve : 1068	19 899,67 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) excédent de :	29 670,97 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent de	1 015,33 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1 – FINANCES LOCALES / 264-2021

1 - 3 - Examen et vote du compte de gestion 2020 :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion 2020 est établi par la Perceptrice de Fumel à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au CONSEIL MUNICIPAL, en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Mr le MAIRE, Le CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

➤ Vote le compte de gestion 2020 de la commune de Thézac, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2 – Orientations budgétaires :

Taxes locales 2021 : l'état 1259 devrait parvenir en mairie le 30 mars prochain. Après discussion il est décidé de reconduire les taux de 2020. Cette décision sera arrêtée pour le vote du budget 2021.

Voirie 2021 :

Fumel vallée du Lot prend en charge la réfection de la voirie allant de "Lancement" à la cave du vin du Tsar. La commune prendra en charge le chemin de "Bonnecourse" pour des travaux de goudronnage.

Investissement 2021 :

Voirie Bonnecourse,

Mise en place d'un nouveau chauffe-eau pour la salle des fêtes,

Fermeture amovible auvent salle des fêtes,

Achat d'un souffleur à feuilles.

Investissement 2021 - 2022 :

Rénovation énergétique de la salle des fêtes.

7.5 – FINANCES LOCALES / 265-2021 :

2 – Budget Primitif 2021 : vote des subventions aux associations :

Dans le cadre de l'établissement du budget communal de l'exercice 2021, Il est proposé de procéder à une première ligne budgétaire de subventions pour les associations communales et principales suivantes :

➤ Club des loisirs de Thézac	500 €
➤ Gens de Terroir – Thézac	500 €
➤ Chemins de Thézac	500 €
➤ Chasse de THEZAC	150 €
➤ Les fournales de THEZAC	500 €
➤ Le Bistrot BAT	600 €
➤ Les Amis du vin du Tsar	200 €
➤ Secours Enfants de Roumanie	300 €
➤ Anciens combattants TOURNON	100 €
➤ Amicale pompiers TOURNON	100 €
➤ Radio 4 cantons	100 €

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'accorder les subventions énumérées ci-dessus et d'inscrire la dépense au budget 2021 à l'article 6574,
- Décide que les autres demandes de subventions reçues en mairie seront étudiées prochainement,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

3 – Rénovation énergétique de la salle des fêtes :

Un dossier de demande de subvention a été adressé à la sous-préfecture au titre de la DETR-DSIL 2021, pour un montant total de travaux de 30.470,10 € HT soit 36.564,12 € TTC, ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 55 %.

Une attestation de complétude du dossier reçu en sous-préfecture été reçu le 1^{er} février 2021.

4 – Rythmes scolaires à 4 jours :

Monsieur le Maire expose que le Syndicat des écoles ainsi que les enseignants du groupe scolaire de Tournon d'Agenais ont décidé de maintenir le rythme scolaire de la semaine à 4 jours.

8.8 – ENVIRONNEMENT / 266-2021 :

5 - Syndicat Mixte des Eaux de la Lémance : rapport 2020 du prix de l'eau et qualité des services :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des dispositions de la loi 95-101 du 2 février 1995 et du décret 95-635 du 6 mai 1995, le Syndicat Mixte des Eaux de la Lémance doit présenter aux communes adhérentes au service d'eau potable du Syndicat un rapport sur le prix de l'eau et la qualité des services portant sur l'exercice précédent.

La Commune de THEZAC, adhérente au service d'eau potable du Syndicat Mixte des Eaux de la Lémance est destinataire de ce document et Monsieur le Maire doit le présenter dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente le **rapport 2020**, les paramètres de consommation et d'investissement ainsi que les annexes,

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé :

Considérant que le rapport mis à sa connaissance n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Atteste de la présentation **du rapport annuel 2020** sur le prix de l'eau et la qualité des services.

5.7 – INTERCOMMUNALITE / 267-2021 :

6 – FUMEL Vallée du Lot : chantier jeunes année 2021 :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la convention 2021 de coopération pour les chantiers éducatifs jeunes mis en place par Fumel Vallée du Lot pour le printemps 2021.

Ces chantiers ont vocation éducative en direction des jeunes de 14 à 17 ans, habitants sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'exécution des chantiers avec les communes qui en bénéficient.

La commune de Thézac a accepté de recevoir dans le cadre de ces chantiers **un groupe de jeunes – 1 semaine au printemps 2021** – pour petits travaux sur la commune.

L'encadrement de chaque groupe est assuré par un animateur employé par Fumel Vallée du Lot. Un agent technique ou un élu de la commune sera mis à disposition gratuitement par celle-ci pour assurer l'appui technique du chantier. L'équipe ainsi constituée fonctionne en concertation et en coopération.

Les ateliers de travail se dérouleront du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures. Dans le cadre de cette action, Fumel Vallée du Lot souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer afin de valider la présente convention.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de recevoir dans le cadre des chantiers jeunes de Fumel Vallée du Lot : **un groupe de jeunes – 1 semaine au printemps 2021**– pour petits travaux sur la commune.
- Valide la convention de coopération entre la commune de Thézac et Fumel Vallée du Lot,
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

9.4 – MOTIONS / 268-2021

7 - Création d'une charte d'engagements réciproques visant à lutter contre la concurrence entre Territoires en matière de démographie médicale :

Monsieur le Maire donne lit aux conseillers le projet de charte " d'engagements réciproques visant à lutter contre la concurrence entre Territoires en matière de démographie médicale" proposé par le Département et l'Association des Maires ruraux du 47, courant février.

Cette charte de non concurrence se concrétise par l'engagement de chacun des signataires à :

- *s'inscrire dans le projet territorial de santé et la démarche de marketing territorial de son territoire et mutualiser sa démarche de recherche de professionnels de santé au sein de ces dynamiques (projets des aires de santé, CPTS, etc.) ;*
- *établir la règle selon laquelle le salaire et le type de contrat proposé aux nouveaux médecins devront être identiques entre les communes et y adhérer (par exemple les coûts de loyer au sein des MSP, les avantages au moment de l'installation en termes de mises à disposition de locaux professionnels ou privés, etc.) ;*
- *ne pas « débaucher » un médecin d'un territoire signataire ou encore ne pas mettre en place d'avantages financiers pour aider à l'installation ;*

Elle s'inscrit donc autour de deux grandes obligations :

- *Celle de solidarité*
- *Celle de non concurrence*

Afin d'éviter en Lot-et-Garonne toute surenchère entre collectivités dont certains professionnels et cabinets de recrutement se jouent sans scrupule, les signataires de la charte souhaitent instaurer les principes de bonnes pratiques, basés sur la complémentarité et la solidarité plutôt que la concurrence.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve les termes de cette charte,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Questions diverses :

Semaine de la nature par le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) :

Le CEN organise une manifestation autour de la nature afin de faire découvrir les 99 hectares dont il est propriétaire sur la commune. Le CEN prendra contact avec les chemins de Thézac pour co-organiser cette manifestation

Journée du petit patrimoine :

En juin 2021 inauguration de la randonnée "Lou Perdigal" avec l'animation d'un drone.

Participation citoyenne : maillage de la population pour éloigner la petite délinquance.

Ecole des arts de FUMEL : clip de 5 minutes en passant dans les 27 communes. Un film sera réalisé à Thézac le samedi 29 mai au jardin public.

Chasse aux œufs : pas de chasse en raison de la pandémie mais comme l'an passé distribution des œufs aux familles et enfants.

Fête votive : à voir si réalisation en fonction de la décision du Club des loisirs fin avril prochain.

Chemin de Moudure : Etudier l'aliénation d'un chemin rural traversant la propriété de Monsieur BOUCHER au ras de la maison d'habitation. Proposition d'un échange de tracé à réaliser avec l'ensemble des propriétaires riverains.

PCS : Le Plan Communal de Sauvegarde est en cours de réalisation et sera présenté au prochain conseil municipal pour validation.

Elections Départementales et Régionales : elles devraient avoir lieu le même jour les dimanche 13 juin et 20 juin 2021.

Adressage : tous les poteaux sont posés et la pose ou distribution des numéros sera achevée avant début avril.

La séance du conseil municipal du 12 mars 2021 est levée à 21h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an.

MUCHA Jean-Luc

LIOT Didier

GOUL Francis

MUCHA Sandrine

DERRIEN Maurice

ROBERT Claudette

TERRAL Marie-Claude

BOUYSSOU Cédric

BOUYSSOU Catherine

LIOT Brice